

**Délibération n° 25-130*****CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CAMBRAI*****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE****Séance du :**

27 octobre 2025

**Secrétaire de séance :**

Madame Virginie WIART.

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 octobre à 10 heures le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme WIART Virginie, en suite de la convocation en date du 20 octobre 2025.

**Objet de la délibération**

Finances - Affectation des résultats du Compte Administratif 2024 du Budget Annexe SSIAD.

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 11

Effectif votant : 12

**Etaient Présent (s):**

Mme Virginie WIART, Madame Dominique CARDON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Maria-José POMBAL, Mme Sylvie LABADENS, Mme Sylviane LIENARD, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Sabine CAGNARD, Mr Alain DELEVALLEE.

**Etaient absent(s), excusé(s), représenté(s) :**

Mme Marie-Anne DELEVALLEE, Mme Françoise DEMONFAUCON, Monsieur Marc DERASSE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Brigitte BRACQ, **Mme Florence NOCHELSKI donne procuration à Mme CARDON.**

Par délibération du 27 Juin 2025, il a été adopté les résultats présentés sur les comptes administratifs de l'exercice 2024.

Conformément à la nomenclature budgétaire en M57, et étant donné qu'il n'y avait pas d'affectation au compte 1068, il n'est pas nécessaire de délibérer spécifiquement sur l'affectation des résultats.

Cependant, la nomenclature M22, impose que, quelques soit le résultat, que soit présentée une délibération relative à la reprise des résultats.

Pour cette structure, il vous est donc proposé de faire un rappel sur les résultats pour définir l'affectation de ce dernier.

## SSIAD

Pour l'exercice 2024, les résultats et soldes sont les suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
<i>Recettes</i>	12 402,23 €	824 880,33 €	837 282,56 €
<i>Dépenses</i>	2 403,74 €	784 999,38 €	787 403,12 €
<i>Résultat de l'exercice N</i>	9 998,49 €	39 880,95 €	49 879,44 €
<i>Résultat cumulé exercice N-1</i>	60 618,99 €	235 304,55 €	295 923,54 €
<b><i>Reports en Restes à Réaliser</i></b>			
<i>Recettes</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Dépenses</i>	565,18 €	0,00 €	0,00 €
<b><i>Résultat cumulé</i></b>	<b>70 052,30 €</b>	<b>275 185,50 €</b>	<b>345 237,80 €</b>

Il vous est donc proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 comme suit :

- R 002 : 275 185,50 euros

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte favorablement les résultats de fonctionnement du Budget Annexe du SSIAD ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1 de  
la Loi n° 82.623 du 22.07.82  
Transmis à la Sous-Préfecture le :  
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,  
La Vice-présidente déléguée,



Mme WIART Virginie.

Pour la Vice-Présidente du CCAS  
La Vice-Présidente Déléguée  
Virginie WIART

